



CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 12 OCTOBRE 2017 -

DÉLIBÉRATION

Numéro 17 - 02 - 008

Délibération n° 4 : La subvention pour l'Union départementale des sapeurs-pompiers de la Loire au titre de l'année 2017.

Le conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 6 août 2017 s'est réuni le 12 octobre 2017 à partir de 9 heures 30 au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne, sous la présidence de Monsieur Bernard PHILIBERT, Président du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire.

Le quorum de l'assemblée était atteint (19 membres présents et 2 pouvoirs sur un total de 22 administrateurs).

Présents :

Mesdames Solange BERLIER – Marianne DARFEUILLE – Colette FERRAND – Valérie PEYSSELLON – Clotilde ROBIN – Nadia SEMACHE.

Messieurs Jean-François BARNIER – Jean-Yves BONNEFOY – Jean-Claude CHARVIN – Pierrick COURBON – Georges DRU – Joseph FERRARA – Luc FRANCOIS – Olivier GAULIN – Claude GIRAUD – Claude LIOGIER – Bernard PHILIBERT – Michel ROBIN – Pierre-Jean ROCHETTE.

Excusés :

Mesdames Fabienne PERRIN (pouvoir donné à Marianne DARFEUILLE) – Pascale OFFREY – Monsieur Jean-Claude REYMOND (pouvoir donné à Bernard PHILIBERT).

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/10/2017

Publication : 16/10/2017

**Vu le rapport présenté par le Président,
Le conseil d'administration prend la décision suivante :**

**Article unique :**

Le conseil d'administration décide de fixer à 69 900 € le montant de la subvention 2017 allouée à l'Union départementale des sapeurs-pompiers de la Loire (UDSPL).

Décision adoptée à l'unanimité.

Votes <u>pour</u> la proposition de délibération :	21 (dont 2 pouvoirs)
<u>Abstentions</u> sur la proposition de délibération :	0
Votes <u>contre</u> la proposition de délibération :	0

Le Président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
de la Loire

Bernard PHILIBERT